

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CENTRE AQUATIQUE PATINOIRE NAUTILIS -
REFORME DE 29 PAIRES DE PATINS A
GLACE**

Service Administration générale -
Secrétariat des assemblées
N° 2017-D-229

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRAND ANGOULEME**,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 modifiée portant délégation d'attributions au président, modifiée par la délibération n° 307 du 29 juin 2017,
- ⇒ VU, l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 juin 2017,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la réforme de 29 paires de patins à glace du centre aquatique-patinoire NAUTILIS destinés à être mis au rebus.

Article 2 – Les caractéristiques de ces patins sont les suivantes :

- ❖ 29 paires de patins « Okerent »
N° d'inventaire Nautilus-01/2002
Valeur d'origine : 2 086,24 €
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017 : 139,08 €

Article 3 – Ces patins défectueux seront détruits par la société SIRMET 16, située 131 chemin de Bourlion à Chaumontet, 16160 GOND PONTOUVRE.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **09/08/2017**
Publié ou notifié,
Le **09/08/2017**